

# Comment fonctionne la garde itinérante de nuit ?

Ce service, organisé par UNA PARIS, s'appuie sur :

- Une permanence téléphonique 24 h / 24 et 7 jours / 7 ;
- Trois opérateurs qualifiés :
  - UNA PARIS 12\* ;
  - SAM-AREPA\*\* ;
  - Fondation Maison des Champs\*\*\*
- Une coordination technique de nuit commune à tous les opérateurs.

\*Primée le 16 janvier 2004 par le "Premier prix des Trophées de l'Innovation Sociale" du groupe AG2R.

\*\*Primée dans le cadre du Prix de l'Innovation du Val de Marne en 2004, et en 2005 dans celui du Master "Entreprendre 2005".

\*\*\*Reconnue d'utilité publique.

## Les tarifs :

	Tarifs	Tarifs avec prise en charge financière*
Abonnement mensuel	10 €	10 €
Prix d'une visite programmée	17 €	10 €
Prix d'une visite à la demande	20 €	12 €

Tarifs en vigueur jusqu'au 31 août 2008.

\*Personnes relevant de l'APA, PCH, ASL et CNAV.



## La garde itinérante de nuit

Un nouveau service  
d'aide à domicile  
dès aujourd'hui à PARIS !

## Pour toute information

contactez :

### UNA PARIS NUIT

N° Indigo 0 825 00 30 21

(0,15 € / min)

Réduction ou crédit d'impôts  
de 50 % du montant de vos factures.

e-mail : [contact@unaparis-nuit.org](mailto:contact@unaparis-nuit.org)  
Site internet : [www.unaparis-nuit.org](http://www.unaparis-nuit.org)

Un service d'UNA PARIS, fédération fondée en 1968, premier réseau parisien d'aide et de soins à domicile, avec le soutien financier de la CNSA et du département de Paris.

DÉPARTEMENT DE PARIS



www.flamingo.fr



## Quel est le principe de la garde itinérante de nuit ?

Un intervenant qualifié effectue des visites à domicile de nuit, entre 20h et 7h, 7 jours sur 7 si nécessaire.

Cet intervenant assure ainsi une présence rassurante, un soutien moral et une intervention rapide en cas d'appel.

Des visites programmées peuvent notamment permettre une aide au coucher ou au lever.

Ces interventions de courte durée (moins d'1/2h) n'incluent pas de soins médicaux ou infirmiers.

## Quelles sont les modalités d'intervention ?

Des visites programmées, adaptées aux besoins de chacun. L'intervenant, équipé des clés du domicile, effectue ces visites aux jours et heures prévues dans le contrat. Ce contrat peut être signé pour une période courte, ou bien sans date de clôture, selon les besoins.

### Des interventions occasionnelles :

- en cas d'appel, qui peuvent compléter ces visites programmées.
- en cas de déclenchement de la télé-assistance, nous sommes votre référent de nuit.



## Qui peut en bénéficier ?

Les personnes :

- **Âgés de 60 ans et plus**, rencontrant des difficultés dans les actes de la vie quotidienne ;

ou...

- **Âgés de moins de 60 ans en situation de handicap ;**

ou...

- **Âgés de moins de 60 ans et atteints d'une maladie chronique invalidante ;**

## Quand peut-on être aidé par la garde itinérante de nuit ?

- Lors d'un retour à domicile après une hospitalisation ;

- **Occasionnellement**, en cas d'absence de votre entourage ;

- **Pour des interventions de courte durée dans la tranche horaire 20h - 7h du matin** (une aide pour se coucher ou se lever, une aide à l'hygiène, un accompagnement sécurisé aux toilettes, une aide à la prise de médicaments préalablement préparés...);

- **Afin d'assurer votre sécurité**, avec une intervention rapide en cas de difficulté ;

- **En phase évolutive d'une maladie chronique invalidante.**

